

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 16 décembre 2009.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le seizième jour du mois de décembre de l'an deux mille neuf, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 30.

Sous la présidence du maire Harold Guay,

Étaient présents les conseillers : Christian Laroche,
Rosaire Simoneau,
Paulin Nappert,

Étaient absents les conseillers : Mélanie Boissonneault,
Patrice Cossette,
Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

Ouverture de
l'assemblée

2009-12-615

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2009-12-616

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2010;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le budget de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2010 tel que présenté par le trésorier de la Ville qui s'établit comme suit :

REVENUS

De taxation		
• Activités de fonctionnement	14 636 920 \$	
• Activités d'investissement	700 000 \$	
Tenant lieu de taxes	554 698 \$	
De sources locales	1 554 407 \$	
De transferts	<u>679 674 \$</u>	
TOTAL DES REVENUS		18 125 699 \$
<u>Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement</u>		
Paiement comptant d'immobilisations	700 000 \$	
TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES TRANSFÉRÉS		<u>700 000 \$</u>
TOTAL DES REVENUS APRÈS TRANSFERTS		17 425 699 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration	2 616 267 \$
Sécurité publique	2 887 410 \$
Transport routier	2 194 896 \$
Hygiène du milieu	3 173 855 \$
Santé et bien-être	36 750 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	954 950 \$
Loisirs et culture	2 179 032 \$
Frais de financement	<u>1 230 176 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 15 273 336 \$

AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS 2 841 156 \$
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS (pour fins budgétaires) (2 841 156) \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital 1 855 085 \$

TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES 1 855 085 \$

**SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
AVANT AFFECTATIONS** 297 278 \$

AFFECTATIONS

Activité d'investissement	(15 000) \$
Fonds de roulement	(278 000) \$
Droits sur les carrières et sablières	(35 000) \$
Réserve financière – vidange et disposition des boues des étangs d'épuration	(32 000) \$
Montants à pourvoir dans le futur	(14 000) \$
Surplus réserve - purification	<u>76 722 \$</u>

TOTAL DES AFFECTATIONS (297 278) \$

SURPLUS (déficit) 0 \$

QUE le trésorier Jacques Boutin est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les documents concernant le budget 2010 et les transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour leur approbation.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du budget 2010.

Certificat de crédits du trésorier numéro 1 (budget 2010)

Adopté à l'unanimité.

2009-12-517

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2010-2011-2012

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2010-2011-2012 de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

ET, il est résolu que ce conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2010-2011-2012 de la Ville de Sainte-Marie tel que présenté par le maire de la Ville, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 59 450 900, \$, soit 25 780 400, \$ pour l'année 2010, 16 268 650, \$ pour l'année 2011 et 17 401 850, \$ pour l'année 2012.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Deux (2) personnes assistent à la séance. Deux (2) personnes posent des questions et émettent des commentaires.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 19 h 03.

Levée de l'assemblée

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Harold Guay,
Maire.

